

Endurance de Petite Cylindrée ASBL
Parc du Menobu, 503/1
4901 Theux / La Reid
N° d'entreprise : 0790937604



RÈGLEMENT GÉNÉRAL D'ENDURANCE

SCOOTER – CYCLOMOTEUR et MOTO 2023

1. Esprit et philosophie

- La philosophie de notre ASBL a pour objectif l'amusement dans un « esprit sportif ». Les participants peuvent donc être des débutants ou des amateurs. Les cyclomoteurs, les scooters et les motos ne doivent pas nécessairement être des réalisations à gros budgets !

2. Admission des concurrents

- Toute personne âgée de 15 ans minimum est admise à participer à l'épreuve.
- Tout mineur d'âge (15 - 18 ans) doit fournir à l'inscription une autorisation parentale légalisée par l'administration communale ou par la mairie de son domicile.
- L'équipe sera formée :
 - pour les courses de 12 heures ou moins, de 2 pilotes minimums et de 2 mécaniciens par machine.
 - pour les courses de 24 heures de 3 pilotes minimums et de 3 mécaniciens par machine.
- Pendant les essais et la course, il sera interdit aux pilotes d'un même équipage de changer de machine.

3. Modalités d'engagements

- Avant leur passage au contrôle technique, les concurrents devront se présenter au secrétariat pour les diverses formalités et vérifications des inscriptions et paiement de celles-ci.
- La participation à toutes épreuves organisées par "Endurance de Petite Cylindrée ASBL" demande :
 - De devenir membre adhérent de ladite ASBL et de payer sa cotisation annuelle de 10 € (dix euros). La cotisation est valable durant l'exercice social de l'ASBL qui va du 01 janvier au 31 décembre.
 - D'avoir rempli le bulletin d'engagement de chaque pilote avec un abandon de recours aux organisateurs pour l'épreuve, complété et signé avec les mentions "lu

et approuvé". Et aussi au besoin, comme cité à l'article 2 pour les pilotes mineurs, l'autorisation parentale signée par un des parents ou le tuteur légal qui doit être légalisée à l'administration communale ou à la mairie de son domicile.

- D'y adjoindre une photocopie recto-verso de sa carte d'identité.
- D'avoir un certificat médical de pratique des sports mécaniques valables pour l'année civile en cours.
- D'avoir rempli la fiche d'inscription du team.
- Les frais de participations aux courses seront mentionnés sur les fiches d'inscriptions de chaque épreuve.

4. L'environnement

- L'environnement sur et autour du circuit doit être préservé de l'encrassement et de la nuisance. Participants et aidants doivent veiller que les combustibles, les lubrifiants, le liquide de freins, le dégraissage et autres produits nuisibles à l'environnement, n'arrivent pas dans le sol ou ne s'évaporent dans l'air.
- L'utilisation d'un tapis d'environnement, est obligatoire dans les stands, dans les paddocks et lors des pleins de carburant. Ceci veut dire que ce tapis doit être toujours présent en dessous de la machine de course dès que la machine est à l'arrêt.

5. Équipements

- **Casque** : Un casque intégral en bon état est obligatoire. Ce casque doit être pourvu d'un label d'homologation (ECE). Tout casque présentant des traces évidentes de chute sera refusé. La visière ne peut-être abîmée de façon à réduire la visibilité. Le casque doit subir un contrôle avant chaque course au contrôle technique.
- **Vêtements** : Les coureurs doivent porter une combinaison de préférence en cuir avec protections aux épaules, coudes et genoux. La totalité du corps doit être recouverte. La combinaison peut être en 2 parties mais doit toujours être fermée avec une fermeture éclair.
- **Une protection dorsale est obligatoire.**
- **Chaussures** : Les bottes en cuir de préférence de moto ou de cross sont obligatoires.
- **Gants** : Les gants en cuir avec protection sont obligatoires et doivent être en bon état.

6. Pilotes

- Les pilotes doivent respecter le règlement.
- Ils doivent avoir un comportement correct vis à vis de l'organisation et de tous les membres travaillant dans l'organisation. Les décisions de ces membres doivent être respectées. Dans le cas contraire, cela pourrait entraîner l'exclusion de la course. Ceci est valable lors des entraînements, des courses et à chaque moment de l'événement.

- La législation sur la loi anti dopage doit être respectée ainsi que la législation sur l'alcool.
- Les pilotes sont responsables du comportement de toutes les personnes de leur team, de leurs supporters. Des sanctions seront prises en cas de mauvais comportement.
- Les assistants et les supporters sont strictement interdits sur le circuit et la grille de départ, excepté autorisation du directeur de course.
- Les pilotes doivent toujours suivre les instructions des responsables de l'organisation.
- La machine (cyclomoteur) doit être vérifiée par la commission technique avant sa participation.
- La commission technique est autorisée à faire des contrôles après les essais et durant la course pour vérifier la conformité.
- Le pilote est tenu seul responsable de la conformité de sa machine.
- Le pilote, en cas de panne sur le circuit, ne peut enlever son casque, ni circuler sur le circuit en sens inverse de la course sous peine de mise hors course immédiate. Il pourra utiliser les raccourcis de la piste seulement avec l'accord des commissaires de pistes.

7. Contrôle technique

- Il portera sur la conformité au règlement technique et à la sécurité des machines ainsi que sur l'équipement des pilotes.

8. Stands

- Chaque équipe disposera d'un emplacement de 4 m sur 4 m minimums ou plus en fonction de la place disponible dans le parc « stand ».
- Un sens de circulation sera organisé afin d'obliger tous les concurrents à utiliser un parcours identique dans les stands.
- Chaque équipage est tenu au passage du contrôleur de présenter un extincteur individuel valide « soit d'une contenance de 6kg à poudre ou d'une contenance de 9L à mousse ».
- Dans les stands, il est strictement interdit de fumer. En cas d'infraction, le pilote de ce team aura une sanction.
- Les Barbecues ou feux de camp sont strictement interdits, sauf sur les circuits où il y a une autorisation (à demander au préalable), ou alors, si c'est possible, un endroit sera prévu à cet effet et désigné par les organisateurs.

9. Chronométrage

- Le chronométrage est électronique à l'aide de transpondeurs.
- Ces transpondeurs sont distribués lors de l'inscription ou lors des entraînements.
- Il est important que tout le monde le place correctement sur la machine.

- En cas de perte, de vol ou de détérioration du transpondeur, le remboursement de celui-ci vous sera demandé à prix coûtant.
- L'organisation ne sera pas tenue responsable en cas de mal fonctionnement du transpondeur. Le transpondeur doit être éloigné à min 15 cm de la bobine d'allumage.
- Si, pour la raison reprise ci-dessus, le team ou le pilote n'a pas de temps chrono, il partira en dernière ligne sur la grille de départ.
- Si le chronométrage se fait manuellement, le départ se fait pour la première course par tirage au sort, ensuite selon le classement général.

10. Essais

- Une séance d'essais de minimum 1 heure aura lieu qui comptera également comme séance d'essai de qualification chronométrée.

11. Départ

- Le départ sera du type « Le Mans », « Lancé » ou « Arrêté »
- Lors du tour de chauffe il est interdit de se dépasser.
- En cas de panne ou incident, le pilote doit quitter le circuit le plus rapidement possible.
- Pas de mécanique sur la grille de départ.

Procédure de départ

- 1) Chaque pilote doit être dans le parc fermé 10 minutes à l'avance avec un assistant (mécanicien ou pilote majeur) qui tiendra la machine lors du départ (si c'est départ type Le Mans).
- 2) Lors d'une panne ou arrivée tardive dans le parc fermé le pilote partira dernier.
- 3) Les emplacements de la grille de départ sont basés sur le meilleur temps des entraînements chrono. Le directeur de course a le pouvoir de décider de placer un pilote en dernière position (place) sur la grille de départ (dans sa catégorie) si celui-ci s'est inscrit après la fermeture des inscriptions ou s'il n'a pas de temps d'entraînement chrono.
- 4) Pour le tour de chauffe, les pilotes partent du parc fermé de leur emplacement prévu pour la course. Si nécessaire, le directeur de course est le seul à décider de la prolongation du tour de chauffe. Après ceci, les pilotes doivent se placer sur l'emplacement qui leur a été attribué pour le départ.
- 5) Sur la ligne de départ une personne de l'organisation sera placée avec un drapeau rouge en l'air. Les pilotes doivent se placer sur leur emplacement attribué pour la course, qui sera contrôlé par le directeur de course.
- 6) Quand tous les pilotes sont prêts et placés sur leur emplacement pour le départ, la personne préposée au drapeau rouge quittera la piste et le directeur de course prendra place pour donner le départ.

- 7) Ensuite le directeur de course sera placé à un emplacement bien visible de tous avec une main en l'air. Ce sera le signe que le départ est imminent. Les yeux fixés sur le drapeau, soyez prêts, c'est seulement après le mouvement de haut en bas du drapeau que vous pouvez prendre le départ.

12. La course (l'endurance)

- La course sera disputée durant 4, 5, 6, 12 ou 24 heures.
- Le directeur de course peut réduire le temps de course pour des raisons d'organisation, de sécurité, de météo...
- La victoire sera acquise à l'équipage qui aura effectué le plus grand nombre de tours au terme de la durée de la course.
- En cas d'arrivée de plusieurs équipages dans le même nombre de tours, l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée déterminera le classement.
- Aucune assistance n'est admise en dehors des stands sous peine de pénalité.

13. Arrêts aux stands, relais et ravitaillements

- Durant les essais et la course les machines doivent rouler à allure modérées (20 km/h) dans la zone des stands et sur la pitlane.
- Avant de rentrer au stand, il est obligatoire que le pilote le signale en levant le bras afin de prévenir d'éventuels concurrents qui le suivent.
- En cas de panne moteur un mécanicien peut prendre en charge et pousser la machine sur la pitlane et dans la zone des stands, donc dès la sortie de la machine du circuit, uniquement pour la ramener au stand du team.
- Les changements de pilote et les ravitaillements ne peuvent se faire que devant le stand du team ou dans une zone prévue expressément par l'organisation.
- Les ravitaillements ne peuvent se faire que par gravitation.
- Les ravitaillements se font avec le moteur éteint sur un tapis d'environnement devant le stand du team ou dans une zone prévue expressément par l'organisation, avec un extincteur à proximité.
- Le temps de pilotage sera de maximum 1 heure d'affilée. Au bout de ce délai un relai sera obligatoire.
- L'équipage doit signaler à la direction de course l'abandon d'un pilote en cas de blessure ou d'indisposition.
 - De ce cas, pour les courses de 4, 5, 6 ou 12 heures, et s'il reste plus d'une heure de course et qu'il n'y a pas de troisième pilote et au bout du temps de roulage du pilote restant, il devra s'arrêter et attendre une heure pour de nouveau rouler et ainsi de suite
 - Dans ce cas, pour les courses de 24 heures, et s'il reste plus de deux heures de course et qu'il n'y a pas de quatrième pilote et au bout du temps de roulage des

pilotes restant, ils devront s'arrêter et attendre une heure pour de nouveau rouler et ainsi de suite.

14. Réclamations – démontage

- Dès que l'épreuve sera terminée, les équipages rangeront leur machine dans le parc fermé jusqu'à la fin du délai accordé pour les réclamations (30 min après l'arrivée).
- Toute réclamation, concernant la conformité d'une machine ou le classement, se fera par écrit à la direction de course et sera accompagnée d'une caution de 75€, qui ne sera remboursée qu'en cas de bien fondé du réclamant.
- Les 5 premiers de chaque catégorie du classement général pourront être soumis à la vérification de la cylindrée.
- Tout équipage devra accepter un éventuel démontage de sa machine à l'issue de l'épreuve sous peine de disqualification. Les membres de l'équipage devront effectuer, eux-mêmes, ce démontage sous la surveillance des contrôleurs techniques de l'organisation.

15. Engagement et Assurances

- Par le fait de son engagement, tout concurrent déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à en observer toutes les prescriptions. Il exonère les organisateurs et leurs agents de la responsabilité au niveau des dommages, tant matériel que corporel quels qu'ils soient, qui lui seraient occasionnés du fait de sa participation à l'épreuve.
- De même, les organisateurs déclinent toutes responsabilités.
- L'organisateur de la course est couvert en responsabilité civile concernant les dommages occasionnés aux tiers par les concurrents pendant la course et pendant les essais.
- Une assurance pour les dommages corporels est proposée via une affiliation à la FMWB qui ce fait via une affiliation à un club, de votre choix, reconnu par la dite fédération. L'inscription et le paiement de la cotisation à notre ASBL permet cela.

16. Droits des organisateurs

- Les organisateurs se réservent le droit de stopper ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (météo...). Aucun remboursement n'est prévu dans ce cas-là ou seulement au prorata des frais déjà engagé par l'organisation.
- Les organisateurs se réservent le droit d'apporter au présent règlement des modifications nécessaires de dernières minutes.
- Les manquements au présent règlement et les actes antisportifs entraîneront la disqualification des concurrents concernés, sur décision de la direction de course.

18. Signalisation

Drapeaux :

- BLEU : Obligation de se laisser dépasser
- JAUNE : « danger », défense de dépasser
- BLANC : « danger », véhicule sécurité sur la piste
- VERT : Disparition du danger (après le jaune ou le blanc)
- NOIR : Mise hors course, rentrée au stand immédiate pour la machine dont on présente le numéro
- ROUGE : Arrêt total et immédiat de la course
- DAMIER : Arrivée
- DRAPEAU NATIONAL : Départ

19. Modalités de paiement

- Voir toutes les informations, sur le dossier « INSCRIPTIONS » sur le site internet.

20. Timing

- Sera prévu en fonction de la durée et des conditions de course.